

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
Conseil Communautaire
Lundi 28 janvier 2019 à 18 heures
Au marché couvert à AVALLON

Le 28 janvier 2019, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

51 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (départ à l'OJ n°6), Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Josiane BOUTIN, Paule BUFFY, Jean-Paul BUTTARD, Nathalie CHARTIER, Gilles CHENE, Laurent CLUZEL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Isabelle GEORGELIN, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDEs, Claude LABOUREAU, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Patrick LEBLANC, Philippe LENOIR, Nicole LHERNAULT, Claude MANET, Alain MARILLER, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE, Bernard MASSOL, Jean-Louis MICHELIN, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, Julien MILLOT, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY (départ à l'OJ n°6), Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Françoise WICKER.

12 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Farid AIT KICHA a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Alain COMMARET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Pierre DIAZ a donné pouvoir à Franck MOINARD, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Dominique HUDRY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Agnès JOREAU a donné pouvoir à Anne-Marie THOMASSIN (absente), Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Hubert BARBIEUX, Bruno MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE a donné pouvoir à Françoise PIGNEUR, François-Xavier NAULOT a donné pouvoir à Sonia PATOURET-DUMAY, Marc PAUTET a donné pouvoir à Laurent CLUZEL et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

8 Conseillers titulaires absents : Damien BRIZARD, Gérard CHABERT, Gérard DEMARTINI, Arnaud GUYARD, Gérard LACOMBE, Nicolas ROBERT, Anne-Marie THOMASSIN et Élise VILLIERS.

11 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX, Camille BOÉRIO, Laurent CLUZEL, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Franck MOINARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Bernard RAGAGE et Anne-Marie THOMASSIN.

1 Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote : Françoise PIGNEUR.

1 Conseiller titulaire ayant quitté en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Gérard PAILLARD (à partir de l'OJ n°6).

Date de la convocation	18 janvier 2019
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	51
Conseillers titulaires présents ayant pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Paule BUFFY.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président remercie Monsieur le Maire de la Ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- ✓ Le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : validation de la liste des délégués « GEMAPI » au Syndicat Mixte Yonne Beuvron.

Cette demande est adoptée par un vote à main levée à l'unanimité.

- ✓ Monsieur Camille BOÉRIO, Adjoint au Maire d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

Préalablement au déroulé de l'ordre du jour, la séance débute par :

- ✓ *Le Président invite Madame Gaëlle SIMON, Trésorière d'AVALLON, à se présenter.*
- ✓ *Le Commandant Tristan MATOREZ présente le rapport d'activités 2018 de la compagnie de gendarmerie départementale d'AVALLON.*
- ✓ *Monsieur Gérard DELORME (Président) et Madame Victoria PLAISANT (Directrice) présentent l'identité de l'Office de tourisme intercommunautaire.*

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président présente le calendrier prévisionnel, sous réserve de modification, des prochaines réunions communautaires :
 - Lundi 11 février 2019 à 18 heures : Bureau Communautaire, salle de réunion de la CCAVM à AVALLON,
 - Lundi 18 février 2019 à 17 heures 30 : Conseil Communautaire, salle du marché couvert à AVALLON (**réunion avancée d'une ½ heure afin de permettre une intervention d'ORANGE en début de séance**),
 - Mercredi 27 février 2019 à 18 heures 30 : Conférence des Maires « PLUI » (lieu à déterminer),
 - Jeudi 7 mars 2019 à 18 heures : Bureau Communautaire, salle de réunion de la CCAVM à AVALLON,
 - Lundi 11 mars 2019 à 18 heures 30 : Conseil Communautaire « PLUI » (lieu à déterminer),
 - Mardi 19 mars 2019 à 18 heures : Conseil Communautaire « DOB », salle du marché couvert à AVALLON,
 - Jeudi 4 avril 2019 à 18 heures : Bureau Communautaire, salle de réunion de la CCAVM à AVALLON,
 - Lundi 15 avril 2019 à 18 heures : Conseil Communautaire, salle du marché couvert à AVALLON.
- Le Président informe que l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté a transmis un état récapitulatif des opérations recensées pour l'année 2019 :
 - Requalification d'un centre équestre pour un projet habitat à ÉTAULES (*demandeur : la commune d'ÉTAULES*),
 - Acquisition et réhabilitation de l'ancienne église Saint-Étienne à VÉZELAY (*demandeur : la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN*).
- Le Président informe que l'organigramme du personnel arrêté au 1^{er} janvier 2019 sera annexé au compte-rendu du Conseil Communautaire.
- Le Président informe qu'il a émis un avis favorable de principe pour un marché mutualisé pour la maintenance des infrastructures de la téléphonie mobile, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Yonne.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

- Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président informe qu'il n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Le Président informe que le Bureau Communautaire a attribué le marché des assurances - lot unique « risques statutaires du personnel » à compter du 1^{er} janvier 2019, au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, au cabinet SOFAXIS/Compagnie CNP (CS 80006 BOURGES Cedex – siège social : route de Creton 18110 VASSELAY) en retenant l'offre de base (décès, accident du travail et maladie professionnelle, sans franchise) et les variantes imposées n°1 (maladie longue durée et longue maladie) et n°2 (maternité) pour un taux global de 3,29% applicable sur la masse salariale brute des stagiaires et des titulaires de la fonction publique territoriale.

O.J N° 5 : GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Attribution du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle qu'une nouvelle consultation a été lancée pour le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables issues des collectes des Communes membres de la CCAVM. Il précise que cette consultation a été lancée pour une tranche ferme de 4 ans et 10 mois, à compter du 1^{er} mars 2019, renouvelable 2 fois pour une année supplémentaire. Après avoir exposé l'analyse des offres reçues, le Président propose au Conseil Communautaire, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, de délibérer pour :

- Attribuer le marché à la société ECT Collecte, sise route de LANTILLY 21140 SEMUR EN AUXOIS, dont l'offre financière présente les caractéristiques suivantes :
 - Collecte des ordures ménagères résiduelles : 14,31 euros HT par an/habitant,
 - Collecte des emballages ménagers recyclables : 10,36 euros HT par an/habitant,
 - Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables dans les rues étroites avec une mini benne adaptée : 97 537,60 euros HT (forfait annuel),
 - Collecte du marché d'AVALLON, le samedi matin : 9 130,43 euros HT (forfait annuel),
 - Collecte de propreté (ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables), le samedi matin du 15 avril au 15 septembre (communes et sites touristiques) : 29 829,75 euros HT (forfait annuel),
 - Collecte des aires de repos du Conseil Départemental de l'Yonne : 10 719,48 euros HT (forfait annuel).

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ATTRIBUE le marché à la société ECT Collecte, sise route de LANTILLY 21140 SEMUR EN AUXOIS, dont l'offre financière présente les caractéristiques suivantes :**
 - **Collecte des ordures ménagères résiduelles : 14,31 euros HT par an/habitant,**
 - **Collecte des emballages ménagers recyclables : 10,36 euros HT par an/habitant,**
 - **Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables dans les rues étroites avec une mini benne adaptée : 97 537,60 euros HT (forfait annuel),**
 - **Collecte du marché d'AVALLON, le samedi matin : 9 130,43 euros HT (forfait annuel),**
 - **Collecte de propreté (ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables), le samedi matin du 15 avril au 15 septembre (communes et sites touristiques) : 29 829,75 euros HT (forfait annuel),**
 - **Collecte des aires de repos du Conseil Départemental de l'Yonne : 10 719,48 euros HT (forfait annuel).**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.**

O.J N° 6 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Fédération EAUX PUISAYE FORTERRE (*Rapporteur : Monsieur Joël TISSIER, Président de la Commission « Environnement 2 »*) : suite à la prise de compétence « Assainissement Non Collectif » par les Communautés de Communes SEREIN ARMANCE et HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE, Monsieur Joël TISSIER propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter :

- Le transfert de la compétence assainissement non collectif des communes de BEAUMONT, BELLECHAUME, BRIENON-SUR-ARMANÇON, CHAMPLOST, CHEMILLY-SUR-YONNE, ESNON, HAUTERIVE, HERY, MERCY, MONT-SAINT-SULPICE, ORMOY, PAROY-EN-OTHE, SEIGNELAY ET VENISY de la Fédération EAUX PUISAYE FORTERRE au profit de la Communauté de Communes SEREIN ARMANCE,
- Le transfert de la compétence assainissement non collectif des communes COULANGES-SUR-YONNE, CRAIN, FESTIGNY, LUCY-SUR-YONNE ET POUSSEAUX de la Fédération EAUX PUISAYE FORTERRE au profit de la Communauté de Communes HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ le transfert de la compétence assainissement non collectif des communes de BEAUMONT, BELLECHAUME, BRIENON-SUR-ARMANÇON, CHAMPLOST, CHEMILLY-SUR-YONNE, ESNON, HAUTERIVE, HERY, MERCY, MONT-SAINT-SULPICE, ORMOY, PAROY-EN-OTHE, SEIGNELAY ET VENISY de la Fédération EAUX PUISAYE FORTERRE au profit de la Communauté de Communes SEREIN ARMANCE,**
- **ACCEPTÉ le transfert de la compétence assainissement non collectif des communes COULANGES-SUR-YONNE, CRAIN, FESTIGNY, LUCY-SUR-YONNE ET POUSSEAUX de la Fédération EAUX PUISAYE FORTERRE au profit de la Communauté de Communes HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE.**

O.J N° 7 : RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste d'adjoint technique aux services techniques et à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (*Rapporteur : le Président*) : compte tenu de la mise en retraite d'un gardien de déchetterie au 31 mars 2019 et de son remplacement par l'agent actuellement en charge de l'AAGV, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Se prononcer sur le recrutement d'un adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2019 pour effectuer le gardiennage de l'AAGV ainsi que des travaux d'entretien dans les structures et sur les infrastructures intercommunales,
- Créer un poste d'adjoint technique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **DÉCIDE le recrutement d'un adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2019 pour effectuer le gardiennage de l'AAGV ainsi que des travaux d'entretien dans les structures et sur les infrastructures intercommunales,**
- **CRÉE un poste d'adjoint technique.**

O.J N° 8 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Attributions de compensation prévisionnelle 2019 (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Président de la Commission « Finances »*) : dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique, Monsieur Bernard RAGAGE rappelle que le Conseil Communautaire doit communiquer aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensation, étant précisé qu'une régularisation pourrait intervenir en fin d'année si cela s'avérait nécessaire. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Valider les montants prévisionnels 2019 des attributions de compensation telles qu'elles sont proposées, sur la base des attributions définitives 2018 et sous réserve des transferts de compétences intervenant sur cet exercice, Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à communiquer à chacune des Communes membres le montant prévisionnel 2019 de l'attribution de compensation qui lui revient.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- VALIDE les montants prévisionnels 2019 des attributions de compensation telles qu'elles sont proposées, sur la base des attributions définitives 2018 et sous réserve des transferts de compétences intervenant sur cet exercice,
- AUTORISE le Président à communiquer à chacune des Communes membres le montant prévisionnel 2019 de l'attribution de compensation qui lui revient.

2°) **Demande d'une subvention 2019 des Fonds Européens pour le transport à la demande** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Président de la Commission « Finances ») : dans le cadre du transport à la demande pour l'année 2019, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président ou son représentant à solliciter une subvention des Fonds Européens (FEADER) pour un montant de 10 000,00 euros au titre du programme LEADER Avallonnais conformément au plan de financement suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants	%
Transport	18 000,00	FEADER (programme LEADER)	10 000,00	50%
Communication	2 000,00	Conseil Régional BFC	6 000,00	30%
		Autofinancement	4 000,00	20%
Total HT	20 000,00	Total	20 000,00	100%

Et, le cas échéant,

- Autoriser la majoration de l'autofinancement,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer toute convention ou tout autre document inhérent à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à solliciter une subvention des Fonds Européens (FEADER) pour un montant de 10 000,00 euros au titre du programme LEADER Avallonnais conformément au plan de financement suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants	%
Transport	18 000,00	FEADER (programme LEADER)	10 000,00	50%
Communication	2 000,00	Conseil Régional BFC	6 000,00	30%
		Autofinancement	4 000,00	20%
Total HT	20 000,00	Total	20 000,00	100%

- AUTORISE la majoration de l'autofinancement,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute convention ou tout autre document inhérent à la présente délibération.

3°) **Indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des Délégués** (Rapporteur : le Président) : le Président explique que les indemnités maximales brutes perçues pour l'exercice des fonctions de Président, de Vice-président et de Délégué sont fixées par référence au nombre d'habitants de la CCAVM au 1^{er} janvier de l'année de renouvellement des Conseils Municipaux pour la durée du mandat. En référence à la note d'information du 9 janvier 2019, relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2019, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Fixer les indemnités maximales brutes comme suit :

✓ **Indemnité de fonction brute mensuelle du Président :**

Population Insee (nombre d'habitants)	Indemnité maximale brute mensuelle (en euros)
De 20 000 à 49 999	2 625,35

✓ **Indemnité de fonction brute mensuelle d'un Vice-président :**

Population Insee (nombre d'habitants)	Indemnité maximale brute mensuelle (en euros)
De 20 000 à 49 999	961,85

✓ **Indemnité de fonction brute mensuelle d'un Délégué :**

Population Insee (nombre d'habitants)	Indemnité maximale brute mensuelle (en euros)
Moins de 100 000	233,36

- Maintenir et appliquer les taux suivants :
 - ✓ 75,455% pour le Président, ramenant l'indemnité brute mensuelle à 1 980,95 euros,
 - ✓ 25,16% pour les Vice-présidents, ramenant l'indemnité brute mensuelle à 242,00 euros,
 - ✓ 90,00% pour les Délégués, ramenant l'indemnité brute mensuelle à 210,02 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (2 abstentions : Bernard RAGAGE – 2 voix),

- FIXE les indemnités maximales brutes comme suit :

✓ **Indemnité de fonction brute mensuelle du Président :**

Population Insee (nombre d'habitants)	Indemnité maximale brute mensuelle (en euros)
De 20 000 à 49 999	2 625,35

✓ **Indemnité de fonction brute mensuelle d'un Vice-président :**

Population Insee (nombre d'habitants)	Indemnité maximale brute mensuelle (en euros)
De 20 000 à 49 999	961,85

✓ **Indemnité de fonction brute mensuelle d'un Délégué :**

Population Insee (nombre d'habitants)	Indemnité maximale brute mensuelle (en euros)
Moins de 100 000	233,36

○ **MAINTIEN et APPLIQUE les taux suivants :**

- ✓ **75,455% pour le Président, ramenant l'indemnité brute mensuelle à 1 980,95 euros,**
- ✓ **25,16% pour les Vice-présidents, ramenant l'indemnité brute mensuelle à 242,00 euros,**
- ✓ **90,00% pour les Délégués, ramenant l'indemnité brute mensuelle à 210,02 euros.**

O.J N° 9 : SYNDICAT MIXTE YONNE BEUVRON

Délégués « GEMAPI » au Syndicat Mixte Yonne Beuvron (Rapporteur : Monsieur Joël TISSIER, Président de la Commission « Environnement 2 ») : Monsieur Joël TISSIER rappelle que la compétence « GEMAPI » pour les communes d'ARCY-SUR-CURE (pour une partie), ASNIERES-SOUS-BOIS, BOIS D'ARCY, BROSSES, CHAMOUX, CHÂTEL-CENSOIR, LICHERES-SUR-YONNE et MERRY-SUR-YONNE a été transférée au Syndicat Mixte Yonne Beuvron dont les statuts prévoient que les délégués sont désignés par les communes membres. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour valider la liste des délégués titulaires et suppléants pour siéger au Syndicat Mixte Yonne Beuvron conformément au tableau remis sur table en cours de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE la liste des délégués titulaires et suppléants pour siéger au Syndicat Mixte Yonne Beuvron conformément au tableau ci-dessous :

COMMUNE	Titulaire	Suppléant
ARCY-SUR-CURE	Olivier BERTRAND 6, rue Cottin 89270 ARCY-SUR-CURE	Jean-Luc BURE 46, impasse du Fait de l'Orme 89270 ARCY-SUR-CURE
ASNIERES-SOUS-BOIS	Guy DESLNESTE 46 route de Clamecy 89660 ASNIERES-SOUS-BOIS	Claudine LEVALLOIS 44, route de Clamecy 89660 ASNIERES-SOUS-BOIS
BOIS D'ARCY	Stéphane BERTHELOT 25, Grande Rue 89660 BOIS D'ARCY	Richard STEFANI 11 Grande Rue 89660 BOIS D'ARCY
BROSSES	Florian SPEVAK 14, rue des Saules Chevroches 89660 BROSSES	Alain MARC 3, rue du Puits Fontenilles 89660 BROSSES
CHAMOUX	Josiane BOUTIN 8, rue Principale 89660 CHAMOUX	Michelle HUET 4, impasse Tapin Crai 89660 CHAMOUX
CHATEL-CENSOIR	Monsieur Michel GUILBERT 52, avenue de la Gare 89660 CHATEL-CENSOIR	Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE 40, rue Cotteau 89660 CHATEL-CENSOIR
LICHERES-SUR-YONNE	Gilles CHENE 7, rue de la Vaucelle 89660 LICHERES-SUR-YONNE	Sandrine COLIN 6, rue du Moulin 89660 LICHERES-SUR-YONNE
MERRY-SUR-YONNE	Françoise PIGNEUR Chemin des Chaumes 89660 MERRY-SUR-YONNE	Bertrand DU PASSAGE Résidence Ferme de Magny Rue André Picq 89660 MERRY-SUR-YONNE

O.J N° 10 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Didier IDES présente un rapport sur le séjour-formation des élus initié par le PETR du Pays Avallonnais.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20 heures.**